

tenue sous la présidence de Monsieur JAZERON, assisté(e)
de Madame MEREAU et Monsieur MARISA, Conseillers
En présence de Madame LEQUEUX, Rapporteure publique
Madame LATIF, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2303691	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté complémentaire du 5 janvier 2023 du préfet du Tarn modifiant l'arrêté du 5 février 1996 autorisant la société Délainage de Sébastopol à exploiter une unité de compostage et ses activités annexes, située "Plo des Pradels" en tant que cet arrêté a instauré, en son article 3 une zone de chalandise, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIÉTÉ DELAINAGE DE SEBASTOPOL	AARPI LEXION AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	A
02)	DOSSIER N° 2405985	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 30 septembre 2024 du préfet du Tarn portant refus tacite de faire droit à la demande du 28 mai 2024 visant à ce que la prescription 3.3 de l'article 3 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 5 janvier 2023 soit supprimée ou abrogée, en tant qu'elle instaure une zone de chalandise.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	DELAINEGE DE SEBASTOPOL	AARPI LEXION AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	A

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2406182	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté de permis de construire n°PC082200521S002 du 4 mai 2021 par lequel le maire de la commune d'Aucamville accorde à la SCI LES TUILERIES la réhabilitation et l'extension d'un hangar agricole en 3 logements à but locatif sur un terrain sis route de Grisolles.	
Demandeur	Nom des parties Madame O	Représentants des parties Maître THIBAUD Nathalie (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'AUCAMVILLE SCI DES TUILERIES	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES
Observateur	DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'OCCITANIE	
04)	DOSSIER N° 2306446	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 3 mai 2023 par lequel le maire de MILLAU a délivré un permis d'aménager n°PA 01214523M 3001 à M. T pour le projet de création d'un lotissement de 5 lots à usage d'habitation avec une voie de desserte, sur un terrain situé boulevard de Gandalou (parcelle CB-0024), ensemble la décision implicite du 30 août 2023 de rejet du recours gracieux.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame B	Représentants des parties Maître VIMINI Vincent
Défendeur	COMMUNE DE MILLAU Monsieur T	SELARL VALETTE-BERTHELSEN
05)	DOSSIER N° 2301603	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite de rejet du recours gracieux du 22 novembre 2022 relatif à la correction des erreurs commises par Météo-France dans le calcul du régime indemnitaire de la requérante, ainsi que demande de réexamen de la prise en charge des frais médicaux liés à l'accident reconnu imputable au service.	
Demandeur	Nom des parties Madame J	Représentants des parties Maître FAURE-TRONCHE Véronique (Cour)
Défendeur	METEO FRANCE	CORNET VINCENT SEGUREL

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2302727	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'indemnisation de 172 558 euros en réparation des préjudices subis par M. C, ayant été affecté en Polynésie de mars 1966 à mars 1967 sur le site des essais nucléaires à MURUROA. décédé le 25/09/2020 au titre de l'action successorale, eu égard à la proposition d'indemnisation du CIVEN du 13/03/2023.	
Demandeur	Nom des parties Madame C	Représentants des parties TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMITÉ D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	M. G
07)	DOSSIER N° 2407668	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 14 octobre 2024 du maire de Aulos-Sinsat portant refus du permis de construire n° PC 009 296 24 00003 à la SCI Demiju pour la construction de 3 maisons avec garages sur un terrain situé lieu-dit Camp de Borde (09310).	
Demandeur	Nom des parties SCI DEMIJU	Représentants des parties CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'AULOS-SINSAT	SCP D'AVOCATS SALESSE ET ASSOCIES
08)	DOSSIER N° 2506573	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 08/09/2025 portant refus de séjour, OQTF avec délai, fixant le pays de renvoi et interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur G	Représentants des parties Maître MACHADO TORRES Gil (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE-ETRANGERS	

09 heures 30

09)	DOSSIER N° 2302177	RAPPORTEUR: Monsieur Frank MARISA
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 15 février 2023 par laquelle l'ASP lui refuse le droit à l'aide à l'acquisition ou à la location d'un véhicule peu polluant.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G	Monsieur G
Défendeur	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT, DELEGATION REGIONALE MIDI-PYRENEES	
10)	DOSSIER N° 2302234	RAPPORTEUR: Monsieur Frank MARISA
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite de rejet du RAPO à l'encontre de la décision du 7 octobre 2022 portant retrait de la décision du 20 juin 2022 portant admission à l'état de sous-officier de gendarmerie de carrière.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur P	CABINET MDMH (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
11)	DOSSIER N° 2402414	RAPPORTEUR: Monsieur Frank MARISA
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 26 mars 2024 portant sanction du 2ème et 3ème groupe soit la résiliation du contrat d'un gendarme.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur P	CABINET MDMH (Cour)
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	

09 heures 30

12)	DOSSIER N° 2302823	RAPPORTEUR: Monsieur Frank MARISA
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du maire de la commune de Viala-du-Pas-de-Jaux, en date du 26 avril 2023, qui a accordé à Mme V et M. M le permis de construire n°PC 01229523G0001 tenant lieu d'autorisation au titre du code du patrimoine pour la construction d'une maison d'habitation.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur C

Défendeur

COMMUNE DE VIALA-DU-PAS-DE-JAUX

Monsieur et/ou Madame M et V

Observateur

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'OCCITANIE

Représentants des parties

SCP ETCHEGARAY & ASSOCIES (Cour)

Maître AVALLONE Sébastien (Cour)

THESIAS AVOCATS (Cour)

Arrêté le 03/09/2026

La présidente du tribunal